Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL 2017 –2020

REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

ENTRE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par son Président, Monsieur Renaud MUSELIER, dument habilité par la délibération de l'Assemblée régionale n°…… ; en date du …… , ci-après désignée « la Région »

D'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération Dracénoise, représentée par son Président, Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, dument habilité par délibération n°…… ……..en date du ……,……. ci-après désigné « le Territoire »,

D'autre part,

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

VU le règlement financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU la délibération n° 13-1566 du 13 décembre 2013 du Conseil régional relative à l'introduction des critères économiques, sociaux et environnementaux du développement durable :
- incitation à l'efficacité énergétique dans les bâtiments ;
- poursuite de la sensibilisation et de l'accompagnement des porteurs de projets ;

VU la délibération n°15-2 du 20 février 2015 du Conseil régional, délibération cadre sur la nouvelle politique contractuelle avec les Territoires - Création du Contrat Régional d'Equilibre Territorial ;

VU la délibération n°15-268 du 24 avril 2015 du Conseil régional relative au Contrat Régional d'Equilibre Territorial - cadre d'intervention des espaces ruraux, agglomérations et Territoires de montagne et au cadre d'intervention des espaces métropolitains et grandes agglomérations urbaines ;

VU la délibération n°15-269 du 24 avril 2015 du Conseil régional relative au Contrat Régional d'Equilibre Territorial - Expérimentation du dispositif "Quartier de gare - intégration urbaine des Pôles d'Echanges Multimodaux" ;

VU la délibération n°15-271 du 24 avril 2015 du Conseil régional relative au Contrat Régional d'Equilibre Territorial - Modalité de mise en œuvre dans le cadre de la politique régionale de soutien au logement, à l'habitat, et de la politique foncière régionale ;

VU la lettre d'intention de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, en date du 23 décembre 2016, exprimant sa volonté de s'engager dans un CRET ;

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

PREAMBULE 5

Titre I - Dispositions générales 6

Article 1 - Territoire concerné 6

Article 2 - Objet du contrat 6

Article 3 - Orientations du contrat 6

Article 4 - Structuration du contrat 8

4-1 Le volet stratégique 8

4-2 Le volet opérationnel 8

Article 5 - Gouvernance du contrat 9

Article 6 - Durée du contrat - Clause de revoyure 9

Titre II - Modalités financières 9

Article 7 - Enveloppe financière 9

Article 8 - Taux de subvention 9

Article 9 - Ingénierie 9

Titre III - Modalités d'application du contrat 10

Article 10 - Conditions de mise en œuvre 10

10-1 Dépôt des demandes de subventions 10

10-2 Mise en œuvre des subventions 10

10-3 Conditions d'utilisation des subventions 10

10-4 Modalités de paiement et délai de validité des subventions 10

10-5 Modalités de contrôle 10

10-6 Reversement des subventions 10

10-7 Mise en œuvre de conventions 11

10-8 Suivi de la programmation annuelle et du PPI 11

Article 11 - Outils partagés 11

Article 12 - Communication 11

Article 13 - Evaluation du contrat 12

Article 14 - Conditions et modalités de résiliation du contrat 12

Article 15 - Responsabilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 12

Article 16 - Litiges 12

Annexes
Annexe 1 – Orientations stratégiques du Territoire pour la durée du Contrat
Annexe 2 – Tableau de synthèse de la programmation

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

PREAMBULE

A travers le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET), la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Il permet de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale.

Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial a également pour objectif d'intégrer les politiques contractuelles 2015-2020 issues du partenariat avec l'Etat et l'Union européenne ainsi qu'avec les Parcs Naturels Régionaux : Contrat de Plan Etat Région (CPER) ; Contrat de Plan Interrégional (CPIER) Plan Rhône et Massif ; Contrats de ville ; programmation 2014-2020 des fonds européens ; Conventions d'objectifs des Parcs Naturels Régionaux 2015-2020.

Au regard de la structure géographique, économique et sociale du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région a fait le choix au titre de ces contrats de distinguer :
- d'une part, les espaces ruraux, agglomérations et territoires de montagne ;
- d'autre part, les espaces métropolitains et grandes agglomérations urbaines.

Conçus pour une durée de trois ans, les contrats comportent une clause de revoyure à mi-parcours soit à 18 mois.

Ils reposent sur une stratégie partagée de développement et d'aménagement durables et se déclinent en une série d'opérations prioritaires et structurantes selon les quatre axes thématiques suivantes :

- l'aménagement et l'équipement du territoire ;
- la transition écologique et énergétique ;
- le développement économique ;
- les mobilités.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - Territoire concerné

Le Territoire engagé dans le présent Contrat Régional d'Equilibre Territorial correspond au périmètre de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Article 2 - Objet du contrat

Le Contrat définit les orientations stratégiques et les projets structurants sur lesquels la Région et la Communauté d'Agglomération Dracénoise s'entendent afin de poursuivre le développement du Territoire, ainsi que les modalités de financement de ces projets par la Région.

Article 3 - Orientations du contrat

Le projet proposé par le Territoire s'articule autour des priorités suivantes :

3.1- L'aménagement

Depuis 2014, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a engagé une démarche de projet de territoire qui trouve son expression à travers trois documents fondateurs :

- Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur la période 2016-2020
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Le projet d'agglomération

Ces trois documents fondent la mise en œuvre de l'ensemble de ses politiques publiques en matière de développement économique et touristique, d'habitat et de politique de la ville, d'environnement, de transport et de mobilités durables, de développement culturel et sportif.

La mise en œuvre de ces politiques publiques communautaires repose sur deux principes fondateurs :

- Le développement de projets structurants adaptés aux besoins d'une population de plus de 110 000 habitants,
- La solidarité territoriale entre les communes où une part des richesses créées sur l'agglomération participent au développement et à la valorisation des plus petites communes.

L'enjeu du territoire en termes d'aménagement public, d'habitat et d'équipement est de maintenir des politiques et pratiques d'aménagement durables s'agissant des consommations d'espace, des morphologies urbaines et de la protection de l'environnement, de la réponse apportée aux besoins de la population en matière de logements, d'équipements culturels et sportifs structurants ; et ce, malgré la forte croissance démographique associée aux perspectives de développement de la Dracénie au sein de la partie Est du département du Var.

Aussi l'enjeu des années à venir est celui de conjuguer à la fois attractivité économique, touristique, mais aussi résidentielle, grâce à des équipements structurants sportifs et culturels tout en assurant l'équilibre social de l'habitat : soutenir les facteurs d'attractivité du territoire, pour favoriser le développement, tant endogène qu'exogène.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

3.2- La transition écologique et énergétique

Pour préserver son équilibre naturel, la Dracénie porte une ambition environnementale forte, que l'on retrouve dans le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), avec comme volonté d'organiser, d'aménager et de « ménager » durablement son territoire. Son engagement se retrouve aussi dans la volonté des élus d'investir pour la préservation de l'espace naturel et le développement d'une excellence environnementale

L'enjeu de l'Agglomération est donc de faire de la Dracénie un territoire d'excellence environnementale, tant sur la gestion des déchets, que sur la lutte contre la pollution et la transition énergétique.

L'environnement et la consommation de l'espace sont ainsi traités sous plusieurs angles :

- Equilibre naturel et environnement : agriculture, biodiversité et paysage
- Prévention des risques dans une perspective de sécurisation des biens et des personnes : agir pour se prémunir
- Excellence environnementale : plan déchets, actions en faveur de la transition énergétique et la réduction des gaz à effet de serre.

La CAD dispose de l'intégralité de la compétence en matière de déchets ménagers et assimilés. De ce fait, elle a en charge la pré-collecte (mise à disposition des contenants), la collecte, le transport et le traitement des déchets des ménages. Elle organise les collectes sélectives (le tri), les déchèteries, et les collectes en porte à porte (encombrants et déchets verts) sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération. Cette organisation est accompagnée d'actions de communication de proximité sur le terrain.

Ainsi, les enjeux de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en matière de déchets s'articulent autour de 3 principaux objectifs :

- Améliorer les performances environnementales (taux de matières valorisées)
- Améliorer la qualité du service rendu aux usagers
- Réduire, ou maîtriser, le coût du service

Pour atteindre ces objectifs, les années 2014 et 2015 ont été consacrées aux diagnostics et à l'élaboration des schémas directeurs, pour une mise en œuvre dès 2016.

3.3- Le développement économique et l'emploi

L'Agglomération s'attache à répartir de façon harmonieuse l'activité économique, source de vie et de richesses, tant pour son Cœur d'agglomération, son axe Sud, comme son axe traversant Nord et Ouest : valoriser son identité « Terres de Provence » pour une attractivité accrue, tout en assurant un développement équilibré sur le territoire.

La priorité donnée au développement économique répond au principe d'investissement productif permettant des retombées économiques et favorisant les conditions de création d'emplois. Pour cela, le PPI 2016-2020 prévoit notamment:

- La constitution d'un fonds d'intervention économique, s'appuyant sur une consommation du foncier maitrisée et équilibrée, y compris du foncier agricole.
- Les opérations portant requalification des Zones d'Activités Economiques communautaires existantes.
- Le suivi d'un FISAC communautaire (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) pour les cœurs de villes.
- Le renforcement du cœur marchand du centre-ville de Draguignan.
- Le soutien à la création de Zones d'Activités de portée locale.
- Les acquisitions foncières nécessaires au développement de l'appareil de formation sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

L'ambition de la Dracénie est aussi de développer des filières économiques à potentiel pour diversifier les bases économique, de privilégier de nouvelles filières économiques accessibles et de soutenir les filières existantes comme par exemple :

- la filière céramique à Salernes, qui perpétue la tradition des « tomettes ».
- l'usage du numérique notamment dans les politiques de valorisation touristique (mobilier et signalétique connectés et intelligents avec technologie NFC)
- l'usage du numérique également dans les outils de collecte des déchets (cf : axe Transition écologique et énergétique)
- la résilience au risque : accompagner la mise en œuvre de mesures de protection des biens et des personnes, adapter le développement des entreprises aux contraintes du PPRI, Plan de Prévention du Risque Inondation.

Enfin, la Communauté d'Agglomération consacre une part importante de ses investissements au développement touristique lié à l'aménagement des sites les plus remarquables : gorges, panorama, cœurs des villages,…

3.4- Les mobilités

L'armature territoriale et urbaine, comme toute armature territoriale, doit être « mise en tension » par une **armature de réseaux et services de déplacement** pour assurer l'ouverture de la Dracénie vers l'extérieur, mais aussi la structuration territoriale des grands générateurs de déplacement et des lieux d'habitat. Hors fréquentation des scolaires, le nombre de voyages total est de 520 000 par an soit 5,2 voyages/an/habitant et près de 32 500 pour le transport à la demande.

Il s'agit avant tout de **conforter la fonction transport pour tous**, pour développer **l'attractivité et la visibilité du réseau** et offrir des conditions d'accueil et d'attente des voyageurs optimales, et enfin, donner une place aux transports collectifs dans l'agglomération.

L'autre enjeu fort de l'accessibilité du territoire est **d'améliorer l'axe Draguignan / Les Arcs-gare SNCF,** tant en qualité (ponctualité, régularité, confort,…) qu'en nombre de fréquences. En effet, la ligne n°5 représente 35% de la fréquentation totale du réseau (soit plus de 205 000 voyageurs) et dispose d'un fort potentiel d'évolution.

De plus, le développement des **modes doux** vient compléter la politique communautaire de soutien en faveur de l'intermodalité, au travers de divers schémas, dont le schéma cyclable de la « **Vigne à Vélo »,** alliant soutien aux mobilités douces et durables, au développement touristique et à la valorisation patrimoniale de la Dracénie.

Article 4 - Structuration du contrat

Le contrat repose sur un volet stratégique et sur un volet opérationnel.

4-1 Le volet stratégique

Le volet stratégique contenu dans l'annexe 1 définit les principales orientations du territoire en matière d'aménagement, de développement économique et d'emploi, de transition écologique et énergétique et de mobilités, en prenant en compte les principaux schémas régionaux.

4-2 Le volet opérationnel

Le volet opérationnel constitue la déclinaison concrète du volet stratégique. Il est consacré à des projets structurants et intégrés. Il privilégie le droit à l'expérimentation et à l'innovation. Ce volet opérationnel se décline selon une programmation initiale indicative qui porte sur des projets partagés. Cette programmation est en annexe 2, qui a valeur contractuelle, du présent contrat.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

Article 5 - Gouvernance du contrat

La gouvernance du contrat est assurée par un comité de pilotage territorial, instance partenariale pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat.

Ce comité est composé de deux Conseillers Régionaux référents du Territoire et par le Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise ou de son représentant.

Article 6 - Durée du contrat - Clause de revoyure

Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial est conclu pour une durée de 3 ans et prend effet dès sa notification.

Il prévoit une clause de revoyure à mi-parcours et peut faire l'objet d'avenants afin de revoir la programmation, de la réorienter en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations.

Ce bilan à mi-parcours est aussi pour la Région l'occasion d'ajuster ses engagements au regard de l'évolution de ses dispositifs et de ses politiques. Ces éléments seront transmis au Comité de pilotage sur proposition du Territoire, avec l'appui des services régionaux.

TITRE II - MODALITÉS FINANCIÈRES

Article 7 - Enveloppe financière

Le montant contractualisé de la dotation est d'un montant maximum de **10 M€ (dix millions d'euros)** pour la durée du contrat.

La Région s'engage à accompagner le Territoire pour la recherche de financements complémentaires, notamment les crédits européens des fonds structurels (FEDER, FEADER et FSE), ainsi que les programmes contractualisés avec l'Etat dans le cadre du CPER.

Article 8 - Taux de subvention

Le taux d'intervention de la Région sera calculé en fonction des dispositifs de droit commun applicables et des nouveaux dispositifs définis expressément pour le Contrat Régional d'Equilibre Territorial. Des bonifications pourront être envisagées par la Région, sur proposition du Territoire, selon le caractère structurant, innovant, expérimental, ou intégré du projet proposé.

L'aide régionale apportée dans le cadre du présent contrat respecte les modalités fixées par le règlement financier.

Article 9 – Engagement des bénéficiaires

Afin de favoriser la mise en réseau des acteurs, le Territoire signataire du CRET peut être amené à participer aux manifestations organisées au niveau régional dont la thématique le concerne.

Le Territoire associera les services de la Région aux études qu'elle cofinance.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

TITRE III - MODALITÉS D'APPLICATION DU CONTRAT

Article 10 - Conditions de mise en œuvre

Pour chacune des opérations éligibles une délibération sera demandée au maître d'ouvrage du projet.

Toute modification substantielle des projets (augmentation importante des coûts de l'opération, retrait de co-financeurs, modification du projet initial notamment) devra être validée par la Région.

10-1 Dépôt des demandes de subventions

Hormis les opérations pour lesquelles des conventions spécifiques sont prévues, les demandes de subventions doivent être déposées préalablement à tout commencement d'exécution. Les opérations dont les travaux auront démarré avant le début d'exécution du contrat pourront faire l'objet d'une dérogation au règlement financier de la Région.

Afin d'en faciliter l'identification par la Région, les demandes de subvention devront obligatoirement faire apparaître dans leur objet : « Contrat Régional d'Equilibre Territorial Région Provence-Alpes-Côte d'Azur/ Communauté d'Agglomération Dracénoise ».

10-2 Mise en œuvre des subventions

L'attribution des subventions au titre du contrat respecte le règlement financier du Conseil régional.
Elle procède d'une démarche identique à celle appliquée au droit commun. Ainsi, chaque opération contractualisée fait l'objet d'une décision attributive spécifique de la part de l'Assemblée délibérante après transmission au Président de la Région d'un dossier de demande de subvention par le Territoire.

Pour être prises en compte au titre du CRET, les demandes de subvention doivent être déposées avant son terme.

10-3 Conditions d'utilisation des subventions

Le Territoire s'engage à utiliser les sommes attribuées par la Région conformément à l'objet de la subvention décrit dans le dossier de demande de subvention présenté à la Région.

10-4 Modalités de paiement et délai de validité des subventions

En dehors de toute convention spécifique précisant des dispositions contraires, le règlement financier de la Région s'applique.

10-5 Modalités de contrôle

Le Territoire peut être soumis au contrôle des délégués de la Région. A cet effet, il tient à la disposition de la Région toute information nécessaire au contrôle de gestion lié à l'emploi des sommes versées par la Région. La Région peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération et faire procéder par ses délégués à toute vérification sur pièce ou sur place.

10-6 Reversement des subventions

En cas de non-respect des termes prévus par la présente convention, le maître d'ouvrage :
- ne pourra prétendre au versement de la subvention ou au versement du solde de la subvention ;
- devra rembourser les sommes indûment perçues.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

Si le contrôle sur pièces transmises par le bénéficiaire ou les contrôles sur place effectués par la Région conduisent la Région à constater la non-exécution totale ou partielle de l'opération subventionnée ou le non-respect par le bénéficiaire d'une disposition du règlement financier, le bénéficiaire :

- ne pourra prétendre au versement du solde de la subvention ;
- devra rembourser les sommes indûment perçues.

10-7 Mise en œuvre de conventions

Des conventions spécifiques pourront intervenir dans le cadre de ce contrat.

Les opérations inscrites au titre de ce dispositif ou de toute autre convention inscrite au contrat seront présentées et validées par le Comité de pilotage du Territoire.

10-8 Suivi de la programmation annuelle et du PPI

Un tableau de bord de suivi des opérations est mis en œuvre afin de garantir la bonne réalisation du contrat.

Article 11 - Outils partagés

Différents documents/outils seront communiqués au Territoire pour l'élaboration, le suivi et le bilan du contrat (fiches actions, tableaux de bord de suivi des opérations, trame des indicateurs d'évaluation).

Il est demandé au Territoire d'associer la Région aux démarches d'études et à l'élaboration des démarches stratégiques, de mettre en commun les données dont il dispose et de s'impliquer également pour :

- l'acquisition, la production mutualisée et la diffusion de données statistiques et géographiques (ortho photographies, référentiels de l'IGN, bases de données métiers et thématiques, etc.) ;
- la participation aux actions du CRIGE ;
- la participation au Réseau Connaissance et Territoire.

Par ailleurs, la production commune de travaux, de diagnostics, d'études, pourront faire l'objet de valorisation auprès des autres acteurs pour alimenter le débat sur les enjeux régionaux.

Article 12 - Communication

Toute information à destination du public et des médias doit faire état de la nature et du montant de la participation régionale.

Le Territoire s'engage à assurer la promotion des actions financées à travers différentes actions, notamment :

- apposer une information sur le site de chaque opération pendant toute la durée des travaux, en particulier les panneaux de chantier comporteront l'indication de l'aide régionale et devront faire figurer le logo régional de façon identique ;
- apposer les logos de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et faire mention de sa contribution de manière visible sur tout document, étude, édition ou publication et sur le lieu d'une manifestation, et de faire mention du soutien de la Région dans les communiqués de presse, au cours des interviews radio-télévisées, ainsi que sur les outils de communication auxquels le territoire a recours pour assurer la promotion de la manifestation (affiches, plaquettes, programmes, etc.) ;
- apposer une information sur chacune des réalisations après la fin des travaux sur une durée raisonnable qui mentionne que l'opération concernée a été réalisée par le territoire avec la contribution de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le logo et le montant de la contribution.

Le Territoire s'engage par ailleurs à organiser systématiquement avec la Région les inaugurations des projets.
La Région conditionne le paiement des aides au respect des conditions détaillées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

Article 13 - Evaluation du contrat

A échéance du contrat, la production d'un bilan quantitatif et qualitatif partagé est réalisée, sous la responsabilité du Territoire, en lien avec les signataires et sur la base d'indicateurs proposés par la Région au cours de la première phase du contrat.

La mise en œuvre du projet de territoire fera l'objet d'une attention particulière avec notamment l'état des lieux des projets engagés, leur niveau d'intégration, leur caractère innovant, leur capacité à mutualiser l'ingénierie, la mobilisation financière des partenaires, la mise en réseau, la prise en compte des enjeux écologiques et énergétiques, le respect des critères d'éco-conditionnalités.

Le partenariat Région / Territoire sera interrogé à travers notamment la tenue des différentes instances de pilotage, leur fréquence, leur contenu, leurs participants, leurs modalités de préparation…

Article 14 - Conditions et modalités de résiliation du contrat

En cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements au titre de cette convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 15 - Responsabilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'aide financière apportée par la Région ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable au titulaire ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

Article 16 - Litiges

En cas de difficultés liées à l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties tenteront de procéder par voie de règlement amiable. Pour ce faire, l'une des parties au moins déclenche une procédure de conciliation par courrier recommandé adressé aux autres parties. Les parties s'engagent à fixer une date de réunion dans les quinze jours à compter de la réception de la première saisine et à désigner des représentants pour assister à cette réunion. En cas de refus exprès d'une des parties de participer à cette réunion ou en cas d'échec des négociations le litige pourra être soumis au tribunal administratif de Marseille.

Fait à Marseille, le

Le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	**Le Président De la Communauté d'Agglomération Dracénoise**
Renaud MUSELIER	**Olivier AUDIBERT -TROIN**

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

A N N E X E 1

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

PRESENTATION DU TERRITOIRE

I) Le projet de territoire de l'Agglomération dracénoise 2016-2020

Le projet de territoire porté par les élus de la Communauté d'Agglomération Dracénoise s'exprime au travers de 3 documents directeurs que sont :

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), outil d'aménagement, dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (PADD) a été débattu en Conseil d'Agglomération le 5 novembre 2015 et dont le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) est en cours d'élaboration dans la perspective d'arrêter le SCOT courant 2017. Le PADD du SCOT fixe les grands principes d'équilibre du développement de l'Agglomération, entre un cœur d'Agglomération à conforter, un arc sud naturellement porteur de développement et un arc nord essentiellement rural à soutenir et valoriser.

- le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2016-2020, outil de programmation, le PPI a été adopté par délibération du conseil d'Agglomération le 31 mars 2016. Le PPI de l'Agglomération Dracénoise fixe ses investissements sur 5 années pour un montant global de 60 M d'€ environ répartis autour de 10 politiques publiques. Pour la première fois, le PPI de l'Agglomération a instauré le principe de fonds de concours pour soutenir notamment les projets des plus petites communes rurales.

- le Projet d'Agglomération, outil de promotion et de marketing territorial, le projet d'Agglomération offre lisibilité et visibilité de la stratégie de développement mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération. Actuellement en cours d'élaboration, le projet d'Agglomération fait l'objet de concertation avec les acteurs du territoire au sein du Conseil de Développement de la Dracénie et fera l'objet d'une délibération du Conseil d'Agglomération courant 2017.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

Au travers de ces 3 documents fondateurs, la Dracénie exprime son ambition territoriale dont le maître mot est la **recherche d'un développement « équilibré »:**

- Un développement équilibré, entre ses polarités urbaines de cœur d'Agglomération, les villes dites d'appui de son armature urbaine situées dans l'arc sud de l'Agglomération et ses communes les plus rurales situées au sein d'un arc nord, des portes du Verdon à l'ouest de son territoire.

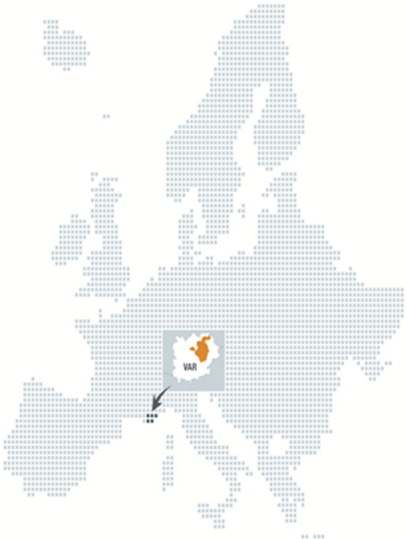
- Un développement équilibré, recherché entre les espaces dédiés au développement urbain (économique, habitat, équipements publics) et la préservation des milieux naturels et agricoles, socle de son attractivité et de son cadre de vie.

Aussi, c'est tout naturellement que la Communauté d'Agglomération Dracénoise a fait acte de candidature, par courrier en date du 23 décembre 2016, auprès de la région Provence Alpes Côte d'Azur pour être **co-signataire d'un Contrat Régional d'Equilibre Territorial, CRET, sur la période 2017-2019.**

II) Présentation générale du territoire

A) Le territoire du contrat

A-1 Situation géographique et cohérence du périmètre institutionnel de l'Agglomération dracénoise



L'Agglomération dracénoise est une Agglomération d'arrière-pays littoral varois, située à mi-chemin des 4 grandes métropoles régionales Marseille, Nice, Toulon et Aix-en-Provence.

Elle est frontalière de deux sites touristiques de renommée internationale : les gorges du Verdon et le Golfe de Saint-Tropez.

L'Agglomération dracénoise est la 3ème Communauté d'Agglomération du Var, avec une superficie de 914 km2. Son périmètre institutionnel épouse largement le bassin de vie autour de sa ville centre – Draguignan - et correspond au périmètre de son schéma de cohérence territoriale (SCOT), conférant à l'Agglomération Dracénoise une véritable cohérence de territoire de projet.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE



Depuis sa création en 2000, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a connu quatre phases successives dans l'évolution de son périmètre institutionnel, dont la dernière au 1er janvier 2017 avec l'accueil de 4 nouvelles communes aux portes du Verdon.
Ainsi, au 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Dracénoise compte 23 communes pour un total de 110 000 habitants.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE ADMINISTRATIF DE LA CAD



- Créée en octobre 2000 par 8 communes: châteaudouble, draguignan, figanières, la motte, les arcs-sur-argens, lorgues, taradeau et trans-en-provence.
- En décembre 2001, 8 autres communes: ampus, bargemon, callas, claviers, flayosc, le muy, montferrat et vidauban.
- 2014 : élargissement de la cad à 3 nouvelles communes: saint-antonin-du-var, salernes et sillans-la-cascade.
- 2017 : élargissement de la cad à 4 nouvelles communes: comps-sur-artuby, la roque esclapon, la bastide, bargème

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

A-2 Les Principales caractéristiques socio-économiques de la Dracénie

L'Agglomération dracénoise se caractérise par une population grandissante, même si son rythme de croissance se ralentit depuis 2010 et par une économie largement « résidentielle ».

Population : La Communauté d'Agglomération Dracénoise compte 110 000 habitants et enregistre un taux de croissance de l'ordre de 1% par an. Cette population se répartit autour d'une armature urbaine, établie en 3 strates dans le Schéma de Cohérence territoriale.

- Cœur d'Agglomération (Draguignan, Trans en Provence) : autour de 45 000 habitants avec la ville centre de Draguignan qui compte 40 000 habitants.
- 6 Villes d'appui (Le Muy, Flayosc, Lorgues, Vidauban, les Arcs, Salernes), avec 3 villes de près de 10 000 habitants (Vidauban, Lorgues, le Muy).
- 15 villages entre 100 et 3500 habitants - Taradeau, la Motte, Figanières, Callas, Bargemon, Sillans-la-Cascade, Saint-Antonin, Ampus, Chateaudouble, Montferrat, Claviers, Bargème, La Roque-Esclapon, La Bastide et Comps-sur-Artuby.

La croissance démographique s'explique, depuis 2010, davantage par la remontée des populations depuis le littoral que par héliotropisme depuis le septentrion, tandis que la structuration par classe d'âge présente un profil relativement équilibré, avec néanmoins une légère sur-représentation des retraités et des seniors**.**

Économie / emploi : Avec une histoire marquée par la présence de la Préfecture du Var à Draguignan jusque 1974, la Dracénie reste un territoire encore très administratif, avec près de 30% des emplois pourvus par le secteur public, une spécificité marquée par la présence des administrations, de l'Armée (Infanterie, Artillerie, Soutien et Logistique, camp de Canjuers), et le Centre Hospitalier basé à Draguignan.

L'économie de la Dracénie est une économie très résidentielle, avec des filières économiques majeures que sont le commerce, l'artisanat, la construction, la viticulture, l'économie de services, le tertiaire public et une prédominance des TPE et PME. Le tourisme, constitue une des filières de production économique la plus importante avec un fort potentiel qui reste à développer.

Les milieux naturels et agricoles : Avec 12% d'espaces agricoles et 70 % d'espaces forestiers et milieux naturels, le territoire de la Dracénie se caractérise par un cadre de vie très « Nature » qui fonde pour partie son image, son identité et son attractivité.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

B) Les enjeux du territoire

L'Agglomération dracénoise, mi urbaine mi rurale, est confrontée à la fois aux enjeux des Agglomérations de taille moyenne face au développement des métropoles, mais aussi aux enjeux reconnus du monde rural.

Néanmoins, il est important de rappeler les quatre singularités qui caractérisent l'Agglomération dracénoise et qui fondent son projet territorial :

1 - **La Dracénie attire** des populations importantes venues d'ailleurs, sa démographie est très dynamique à raison de près de 1000 habitants supplémentaires par an soit un taux de croissance annuel proche de 1%, ce qui est élevé et près du double du taux national. Ces populations supplémentaires suscitent et demandent des emplois supplémentaires. L'ambition d'un développement économique apte à fournir des emplois à tous et à minorer les déplacements mécanisés obligatoires est bien à l'ordre du jour. Vivre et travailler en Dracénie est une ambition portée par le territoire.

2 - **La Dracénie est marquée par son identité rurale renouvelée**. A l'ancienne vision d'une ruralité distante de la modernité, majoritairement agricole et en déclin démographique, il convient, aujourd'hui et tout particulièrement en Dracénie, de substituer une nouvelle vision de la ruralité modernisée. En effet, dans une partie importante des espaces ruraux, la pluralité des fonctions assurées est gage de regain démographique, de contribution au développement mais aussi de la survenue de nouvelles problématiques : accès aux services et équipements, requalification des bourgs et villages dégradés et qualité du cadre de vie avec notamment la question de la densification acceptable.

3 **- La Dracénie est dans une situation géographique remarquable**. Entre littoral et Provence alpine, elle est, entre très hautes densités du premier, et très faibles densités de la dernière, le territoire naturel d'une vive augmentation des pressions de développement. De plus, à peu près équidistante des aires urbaines métropolitaines de l'ouest de la Région – Marseille, Aix en Provence et Toulon- et à l'Est celle de Nice, elle est aussi entre les Maures et l'Esterel, le couloir de passage obligé des flux de circulation des hommes et des marchandises. N'est pas sans importance, à cet égard, l'annonce de l'implantation en Dracénie d'une gare Est Var sur la future ligne à grande vitesse Provence Alpes Côte d'Azur-la LGV PACA.

4 - La Dracénie comme l'ensemble de la Provence se caractérisait traditionnellement par une morphologie urbaine très ramassée, groupée, dense – en « îles urbaines » - où chaque tissu urbain communal de ces villages-villes était bien distinct des autres avec des coupures naturelles et agricoles importantes en surface. **Cette morphologie urbaine a fortement évolué** à la mesure du formidable accroissement démographique qu'a connu le territoire et qu'il va continuer à connaître, quoique sur un rythme amoindri. L'urbanisation s'est beaucoup implantée le long des couloirs de circulation définis par la trame viaire mais aussi par le réseau hydrographique. Il en a résulté une nette diminution des espaces agricoles en même temps qu'une exposition accrue aux risques d'inondation, hélas tragiquement démontrée en juin 2010.

Ainsi, la croissance démographique que connaît de manière continue l'Agglomération Dracénoise l'expose à des besoins de la population de plus en plus urbains posant ainsi la problématique :

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

- De l'accès aux services et aux équipements publics
- De l'accès aux autoroutes de l'information
- De l'accès à l'emploi
- De la requalification des centre-bourgs et villes (redynamisation commerciale de proximité, qualité des espaces publics, requalification des centres anciens, production de logements)
- Des nouveaux besoins de mobilité (transport collectifs et modes doux intra muros)
- De la préservation du cadre de vie.

Ces besoins se posent dans un contexte de métropolisation et de concurrence entre les territoires, de développement durable, de solidarité territoriale et de réduction des fonds publics avec des spécificités variables entre les pôles urbains et les communes les plus rurales de l'Agglomération :

- Dans le cœur d'Agglomération et les villes d'appui, ces enjeux se déclinent essentiellement en maintien et mise à niveau des équipements publics structurants, création de nouveaux espaces économiques créateurs de richesses et d'emplois, production de nouveaux logements en extension urbaine autant qu'en renouvellement urbain. Il s'agit ici de mettre à niveau les équipements d'une Agglomération de plus de 100 000 habitants tout en cherchant à développer ses spécificités pour s'affirmer en tant que pôle urbain sur la scène départementale et régionale.
- Dans les plus petites communes rurales, ces enjeux se déclinent essentiellement sur le maintien aux services publics de proximité et l'accès aux services publics structurants de l'Agglomération, le maintien des commerces de proximité, la requalification des centres anciens, le maintien et le développement d'une agriculture de périphérie.

Dans ce contexte , la Communauté d'Agglomération Dracénoise devient l'échelon territorial pertinent et reconnu par les communes pour assurer la cohésion et la solidarité territoriale, mutualiser l'ingénierie nécessaire pour assurer les projets de développement, et jouer le rôle d'effet levier sur la mobilisation des fonds publics nécessaires au développement du territoire sur la base d'un projet territorial partagé.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

Région Provence Alpes Côte d'Azur	**Contrat Régional d'Equilibre territorial (2017 – 2019)** entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Dracénoise	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

Volet stratégique

Aménagement et équipement du territoire

ENJEUX DU TERRITOIRE SUR LA THEMATIQUE

Depuis 2014, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a engagé une démarche de **projet de territoire** qui trouve son expression à travers **trois documents fondateurs** :

- Le Plan Pluriannuel d'Investissement (**PPI**) sur la période 2016-2020
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (**SCOT**)
- Le **projet d'agglomération**

Ces trois documents fondent la mise en œuvre de l'ensemble de ses politiques publiques en matière de développement économique et touristique, d'habitat et de politique de la ville, d'environnement, de transport et de mobilités durables, de développement culturel et sportif.

La mise en œuvre de ces politiques publiques communautaires repose sur deux principes fondateurs :

- Le **développement de projets structurants** adaptés aux besoins d'une population de plus de 110 000 habitants,
- La **solidarité territoriale** entre les communes où une part des richesses créées sur l'agglomération participent au développement et à la valorisation des plus petites communes.

L'enjeu du territoire en termes **d'aménagement public, d'habitat et d'équipement** est de maintenir des politiques et pratiques d'aménagement **durables** s'agissant des **consommations d'espace, des morphologies urbaines et de la protection de l'environnement, de la réponse apportée aux besoins de la population en matière de logements, d'équipements culturels et sportifs structurants ;** et ce, malgré la forte croissance démographique associée aux perspectives de développement de la Dracénie au sein de la partie Est du département du Var.

Aussi l'enjeu des années à venir est celui de conjuguer à la fois **attractivité économique, touristique, mais aussi résidentielle, grâce à des équipements structurants sportifs et culturels** tout en assurant **l'équilibre social de l'habitat** : soutenir les facteurs d'attractivité du territoire, pour favoriser le développement, tant endogène qu'exogène.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

RAPPEL DES POLITIQUES CONDUITES SUR LA PERIODE CONTRACTUELLE PRECEDENTE (CPER, Contrats de Développement et contrats de Pays, Programmes européens, ...)

- *Subvention Région pour le Pôle Culturel Chabran : 969 977 € (sur acquisition foncière et travaux) sur la période 2011 à 2016.*
- *Subvention Région pour les Médiathèques (La Motte) : 77 000 €*
- *Subvention Région pour les équipements sportifs (stades de Taradeau et Lorgues, gymnase Chabran, vestiaires Le Muy) : 286 800 €*

OBJECTIFS POURSUIVIS SUR LA PERIODE 2017- 2019

Trois grandes ambitions structurent le Projet d'Aménagement et de Développement Durable **(PADD)** du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération dracénoise :

1- **L'ambition économique et sociale** : la Dracénie, un territoire en essor
2- **L'ambition environnementale** : la Dracénie, un territoire grandeur nature
3- **L'ambition urbaine** : la Dracénie, un territoire à vivre

Chacun de ces ambitions est déclinée en **plusieurs objectifs**, dont certains concernent directement le volet stratégique « Aménagement et équipement du territoire » du CRET de la Dracénie :

- Faire vivre une armature urbaine efficace et équitable
- Répondre à tous les besoins en logement
- Diminuer l'exposition aux risques naturels
- Intensifier l'urbanisation et économiser l'espace
- Renforcer les Grands Projets d'Équipements

1 – Conforter les équipements culturels et sportifs structurants

S'agissant de la localisation des grands équipements, le cœur d'agglomération et les villes d'appui seront prioritairement destinées à accueillir les **Grands Projets d'Equipements et de Services,** générateurs de flux importants. Les GPES seront néanmoins à privilégier dans la ville-centre, lorsque ceux-ci contribuent à renforcer ses fonctions urbaines supérieures de cœur d'agglomération.

Les équipements et les évènements **sportifs et culturels** de **rayonnement communautaire** participent à l'affirmation du territoire et à son attractivité. En effet, ces équipements correspondent au niveau de service attendu d'une agglomération de plus de 100 000 habitants, tant pour sa population que pour ses entrepreneurs et visiteurs. Par ailleurs, **l'offre culturelle et sportive** participe de la notoriété de la Dracénie et en font une **capitale** culturelle et sportive, par-delà ses frontières.

S'agissant des équipements culturels :

Outre le Pôle Culturel Chabran, l'offre culturelle est notamment assurée par le **Théâtre communautaire** situé dans la ville-centre, dont la programmation artistique est confiée à l'association « Théâtre en Dracénie ». Au titre des actions menées en matière de maintenance et d'optimisation du patrimoine communautaire, l'Agglomération souhaite lancer un **programme de réhabilitation complète** du Théâtre, afin d'améliorer la qualité d'accueil de la programmation artistique.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

En outre, le **Musée des Beaux-Arts de Draguignan** constitue, quant à lui, l'un des axes du Projet Urbain Global et un projet majeur pour le cœur d'Agglomération. Il jouera un rôle important dans la redynamisation de la ville-centre, en révélant son patrimoine pour en faire un atout touristique et économique.

S'agissant des équipements sportifs :

Le projet de **pôle aquatique communautaire** est un équipement structurant pour le territoire de la Dracénie qui contribuera au renforcement de son attractivité. Il s'agit là de doter le territoire d'un équipement sportif et ludique structurant, dont le cœur de cible est le sport, le bien-être, la détente et la santé.

2 – Conduire une politique de l'habitat adaptée et ambitieuse

La très forte croissance démographique des cinquante dernières années a évidemment marqué la morphologie urbaine et le paysage de la Dracénie au travers d'une accentuation de l'urbanisation et d'un phénomène de **dispersion de l'habitat**.

A contrario, plus récemment, un processus **d'intensification urbaine** s'est fait jour avec des formes urbaines et des typologies bâties plus denses et moins éloignées des centres urbains. L'objectif de l'Agglomération est aujourd'hui d'intensifier l'urbanisation en exploitant au mieux les capacités de densification et de mutation urbaine des espaces urbains existants, tout en veillant à préserver l'identité et la qualité du cadre de vie et des paysages urbains, en particulier dans les villages.

« **L'équilibre social de l'habitat** » est aussi un enjeu fort de cohésion sociale et territoriale. Il convient donc de conduire **une politique de l'habitat partenariale**, répondant à la **diversité des besoins** des ménages mais aussi satisfaisant aux **obligations légales des communes** en termes de production de logements sociaux.

Les enjeux sont multiples : développer une **politique foncière pour l'habitat** permettant de réguler les prix ; rééquilibrer, diversifier et développer **l'offre de logements** (primo-accession, logement social au regard des dernières évolutions législatives, réhabilitation des logements anciens) ; **mener une politique de lutte de la vulnérabilité de l'habitat** face aux différents risques et notamment au risque inondation; répondre aux **besoins spécifiques** en hébergement ; mettre l'accent sur une **politique de l'habitat dans les centres anciens** : résorption des vacances, réhabilitation et lutte contre l'habitat indigne, acquisition-amélioration, accompagnement de l'initiative privée, Programme d'Intérêt Général (PIG), Plan Local de l'Habitat (PLH).

La problématique touche le **devenir de l'habitat ancien dans les cœurs des villes** : surreprésentation des petits logements, mauvais état des immeubles, insalubrité, pluralité de propriétaires privés... Les communes les plus touchées (Draguignan, le Muy) présentent un **parc potentiellement « indigne »** important.

La politique « habitat » de l'Agglomération se fait en parfaite synergie avec le Projet Urbain Global (PUG) de Draguignan, dont l'objectif est de redonner à la ville-centre une attractivité et un rôle moteur pour l'ensemble de son territoire en agissant à la fois sur :

- les potentialités d'évolution,
- la redynamisation commerciale,
- le développement d'une offre de logements de qualité,

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

- l'amélioration des mobilités,
- l'attractivité des équipements publics,
- la qualité des espaces publics.

L'Agglomération dracénoise souhaite être aux côtés de la Ville de Draguignan sur ce projet ambitieux et nécessaire pour la requalification et redynamisation du centre-ville et centre ancien du cœur d'agglomération.

PRINCIPAUX PROJETS

Conforter les équipements culturels et sportifs structurants :

- Théâtre communautaire à Draguignan
- Musée municipal des Beaux-Arts de **Draguignan**
- Extension de la Médiathèque communautaire du quartier Chabran pour la valorisation du fonds patrimonial
- Requalification urbaine du site historique et touristique de la Tour Charles Quint au **Muy**
- Réhabilitation de la collégiale Saint-Martin de **Lorgues**
- Réhabilitation du Moulin Ste Cécile aux **Arcs-sur-Argens**, pour la création d'un espace culturel
- Pôle Aquatique communautaire à Draguignan (quartier Sainte-Barbe)
- Base de Loisirs communautaire de **Vidauban** : amélioration ludique et sportive, accessibilité et stationnement
- Aménagement du stade Turchi à **Lorgues**

Conduire une politique de l'habitat adaptée et ambitieuse :

- Dispositif Alabri sur toute la Dracénie
- Opération communautaire d'acquisition-amélioration en centre ancien
- Acquisitions foncières pour opérations de construction de LLS (sur les communes des Arcs-sur-Argens, Lorgues, le Muy, et Trans-en-Provence)
- Opération d'aménagement mixte « Combe Bayarde » à Figanières
- Opération d'aménagement mixte et écoquartier « Les Cadenades » au Muy
- OPAH-RU de la Ville de **Draguignan** : équipe d'animation (étude DUP-ORI) et actions (travaux)
- Valorisation du départ du parcours de l'eau de **Draguignan** au lavoir des Folletières
- Aménagement de l'ilot de la Tour de l'Horloge en centre ancien de **Draguignan**
- Aménagement du secteur de la place de la Paix : connexion piétonne entre Chabran et le centre-ville de **Draguignan**
- Participation communale pour la construction de 11 LLS en centre-ville du **Muy**

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

Volet stratégique

Transition Ecologique et Energétique

ENJEUX DU TERRITOIRE SUR LA THEMATIQUE

Pour **préserver son équilibre naturel,** la Dracénie porte une **ambition environnementale forte**, que l'on retrouve dans le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), avec comme volonté d'organiser, d'aménager et de « ménager » durablement son territoire. Son engagement se retrouve aussi dans la volonté des élus d'investir pour la préservation de l'espace naturel et le développement d'une excellence environnementale

L'enjeu de l'Agglomération est donc de faire de la Dracénie un territoire d'excellence environnementale, tant sur la gestion des déchets, que sur la lutte contre la pollution et la transition énergétique.

L'environnement et la consommation de l'espace sont ainsi traités sous plusieurs angles :

- **Equilibre naturel et environnement :** agriculture, biodiversité et paysage
- **Prévention des risques** dans une perspective de sécurisation des biens et des personnes : agir pour se prémunir
- **Excellence environnementale :** plan déchets, actions en faveur de la transition énergétique et la réduction des gaz à effet de serre.

La CAD dispose de **l'intégralité de la compétence en matière de déchets ménagers et assimilés.** De ce fait, elle a en charge la pré-collecte (mise à disposition des contenants), la collecte, le transport et le traitement des déchets des ménages. Elle organise les collectes sélectives (le tri), les déchèteries, et les collectes en porte à porte (encombrants et déchets verts) sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération. Cette organisation est accompagnée d'actions de communication de proximité sur le terrain.

Le budget de fonctionnement de l'activité déchets représente presque 1/3 des dépenses de l'Agglomération. Or, depuis 10 ans, ces dépenses augmentent d'environ 6% par an, sans pour

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

autant que les performances environnementales (apports en déchèterie ou au tri) suivent la même évolution. Aussi, le constat est fait d'un système compliqué, voir dégradé.

Ainsi, les enjeux de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en matière de déchets s'articulent autour de 3 principaux objectifs :

- Améliorer les performances environnementales (taux de matières valorisées)
- Améliorer la qualité du service rendu aux usagers
- Réduire, ou maîtriser, le coût du service

Pour atteindre ces objectifs, les années 2014 et 2015 ont été consacrées aux diagnostics et à l'élaboration des schémas directeurs, pour une mise en œuvre dès 2016.

RAPPEL DES POLITIQUES CONDUITES SUR LA PERIODE CONTRACTUELLE PRECEDENTE (CPER, Contrats de Développement et contrats de Pays, Programmes européens, ...)

- ***Financement ADEME et Région sur l'appel à projet AREVE***

*En 2014, le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt ADEME/Conseil Régional autour des plateformes territoriales de rénovation énergétique a donné l'opportunité aux acteurs de « **Rénover +**» de poursuivre leurs missions en s'intégrant à un territoire plus important.*

*Lors de sa phase de lancement, le territoire d'intervention de la plateforme était initialement limité à la CAVEM. Toutefois, **pour atteindre les ambitieux objectifs fixés** (3 600 ménages accompagnés d'ici fin 2018, soit 1 200 ménages par an - 20 copropriétés accompagnées - 300 entreprises et artisans partenaires), il est très vite apparu que **le projet devait s'inscrire dans un territoire élargi** (seuil de 200 000 habitants, reconnu comme pertinent par l'ADEME), en intégrant les territoires du Pays de Fayence et de la Dracénie.*

*Le Groupements d'Intérêt Public (GIP) de l'**Agence de Rénovation Énergétique Var-Est** mène des opérations à destination du **grand public**, du **public éligible ANAH**, des **copropriétés** et des **professionnels**.*

L'intérêt pour la CAD de s'associer à ce projet se mesure à plusieurs titres :

*- **Une « force de frappe » plus importante en matière de performance énergétique** à une échelle de territoire plus grande,*

*- **La reconnaissance de la CAD comme territoire pilote pour la formation** (Cf. CFA BTP, avec le volet éco-construction et ENR),*

*- **Des services itinérants qui profiteraient à l'ensemble des communes** : « bus EIE itinérant », balades thermiques de quartier, ateliers/débats ouverts, permanence à la CAD,…*

- ***Subvention Région Bâtir et déployer la stratégie énergétique : 31 000€***

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

OBJECTIFS POURSUIVIS SUR LA PERIODE 2017- 2019

Trois grandes ambitions structurent le Projet d'Aménagement et de Développement Durable **(PADD)** du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération dracénoise :

4- **L'ambition économique et sociale** : la Dracénie, un territoire en essor
5- **L'ambition environnementale** : la Dracénie, un territoire grandeur nature
6- **L'ambition urbaine** : la Dracénie, un territoire à vivre

Chacun de ces ambitions est déclinée en **plusieurs objectifs**, dont certains concernent directement le volet stratégique « Transition écologique et énergétique » du CRET de la Dracénie :

- Soutenir le tri et la valorisation des déchets
- Optimiser le système de collecte des déchets et faciliter le geste du tri

1 - Augmenter les apports en déchèteries

Objectif : capter 10 000 T/an en plus, soit une évolution du taux de captage des déchets ménagers en déchèterie de 32% à 46% et favoriser la mise en place de filières de ressourceries

Le tri permet la valorisation d'environ 90% des matières entrantes, et de ce fait, le coût de gestion est deux fois moins élevé que les ordures ménagères.

- Finaliser le maillage du territoire, par la mise aux normes des équipements de Lorgues, de Salernes et de Flayosc notamment,
- Détourner et remettre sur le marché la partie fonctionnelle des déchets collectés en déchèteries communautaires,
- Développer des services complémentaires et soutenir la création d'une filière d'économie circulaire : plateforme de regroupement et de broyage des déchets verts, en lien avec les chaudières biomasse du territoire.

2 - Optimiser les collectes

Objectif : capter 1000 T supplémentaires en tri, soit une évolution du taux de captage des déchets ménagers en tri de 7,5 % à 9%

Héritage des communes, la CAD gère sur son territoire plusieurs systèmes de collecte : en bacs, en sacs, en colonnes … Afin de réduire les coûts de gestion, de simplifier les gestes des usagers et donc d'augmenter les performances du tri, il a été convenu au travers d'un schéma des collectes de :

- Uniformiser le système de pré-collecte, en retenant un seul système : le Point d'Apport Volontaire (PAV), adapté aux typologies d'habitat du territoire,
- Mailler le territoire d'autant de PAV que nécessaire, et les positionner aux implantations stratégiques,
- Retenir des contenants intelligents (colonnes aériennes ou enterrées) de gros volumes, afin de réduire les fréquences de collecte.
- Limiter le porte à porte aux seuls quartiers pertinents
- Equiper les colonnes de dispositif de contrôle, afin d'identifier l'usager (étape préalable à l'ouverture de la trappe d'accès), et de comptabiliser le nombre de dépôt.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

3 - <u>Valoriser les déchets non ultimes des ordures ménagères</u>

<u>Objectif</u> : valoriser de 60 à 70 % des ordures ménagères, soit 29 000 T

A ce jour, les ordures ménagères sont enfouies à l'installation de stockage des déchets non dangereux du Cannet des Maures, site de *Balançan.* Afin d'anticiper la restriction annoncée des capacités d'enfouissement dans le Var, l'après-Balançan, la CAD a choisi d'accueillir sur son territoire une unité de tri et de valorisation des ordures ménagères, afin de retirer de ces dernières le maximum de matières valorisables.

<u>PRINCIPAUX PROJETS</u>

<u>Valoriser et optimiser la collecte et le traitement des déchets, pour augmenter les performances environnementales, économiques et améliorer la qualité du service.</u>

- Création d'un réseau de ressourceries sur la Dracénie
- Optimisation des collectes avec colonnes innovantes « intelligentes », sur la Dracénie

<u>Faire de l'économie circulaire une opportunité de développement économique : optimisation des flux matières et énergétiques</u>

- Mise en place et déploiement d'une plateforme de valorisation énergétique des déchets verts : vers une filière économique circulaire des déchets verts en Dracénie.
- Chaudière biomasse à **Sillans-la-Cascade**

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

Région Provence Alpes Côte d'Azur	**Contrat Régional d'Equilibre territorial (2017 – 2019)** entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Dracénoise	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

Volet stratégique

Développement Economique et Emploi

ENJEUX DU TERRITOIRE SUR LA THEMATIQUE

L'Agglomération s'attache à répartir de façon harmonieuse l'activité économique, source de vie et de richesses, tant pour son Cœur d'agglomération, son axe Sud, comme son axe traversant Nord et Ouest : **valoriser son identité « Terres de Provence » pour une attractivité accrue, tout en assurant un développement équilibré sur le territoire.**

La priorité donnée au développement économique répond au principe **d'investissement productif** permettant des retombées économiques et favorisant les conditions de création d'emplois. Pour cela, le PPI 2016-2020 prévoit notamment:

- La constitution d'un **fonds d'intervention économique,** s'appuyant sur une consommation du foncier maitrisée et équilibrée, y compris du foncier agricole.
- Les opérations portant **requalification** des Zones d'Activités Economiques communautaires existantes.
- Le suivi d'un **FISAC communautaire** (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) pour les cœurs de villes.
- Le renforcement du **cœur marchand du centre-ville de Draguignan**.
- Le soutien à la création de **Zones d'Activités de portée locale**.
- Les **acquisitions foncières** nécessaires au développement de **l'appareil de formation** sur le territoire.

L'ambition de la Dracénie est aussi de développer des **filières économiques** à potentiel pour diversifier les bases économique, de privilégier de nouvelles filières économiques accessibles et de soutenir les filières existantes comme par exemple :

- **la filière céramique à Salernes,** qui perpétue la tradition des « tomettes ».
- **l'usage du numérique** notamment dans les politiques de **valorisation touristique** (mobilier et signalétique connectés et intelligents avec technologie NFC)
- l'usage du **numérique** également dans les outils de **collecte des déchets** (cf : axe Transition écologique et énergétique)
- la **résilience au risque :** accompagner la mise en œuvre de mesures de protection des biens et des personnes, adapter le développement des entreprises aux contraintes du PPRI, Plan de Prévention du Risque Inondation.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

Enfin, la Communauté d'Agglomération consacre une part importante de ses investissements au développement touristique lié à **l'aménagement des sites** les plus remarquables : gorges, panorama, cœurs des villages,…

RAPPEL DES POLITIQUES CONDUITES SUR LA PERIODE CONTRACTUELLE PRECEDENTE (CPER, Contrats de Développement et contrats de Pays, Programmes européens, ...)

Subvention FEDER sur les Bréguières : 1 330 230 €
Subvention Région sur les Bréguières : 379 625 €
Subvention Région sur Pépinière-Hôtel d'entreprises (étude et travaux) : 204 800 €
Subvention Région sur l'aménagement du site de la Taradel à Taradeau : 30 000 €

OBJECTIFS POURSUIVIS SUR LA PERIODE 2017- 2019

Trois grandes ambitions structurent le Projet d'Aménagement et de Développement Durable **(PADD)** du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération dracénoise :

7- **L'ambition économique et sociale** : la Dracénie, un territoire en essor
8- **L'ambition environnementale** : la Dracénie, un territoire grandeur nature
9- **L'ambition urbaine** : la Dracénie, un territoire à vivre

Chacun de ces ambitions est déclinée en **plusieurs objectifs**, dont certains concernent directement le volet stratégique « Développement économique et Emploi » du CRET de la Dracénie :

- Faire vivre une armature urbaine efficace et équitable
- Porter un projet de développement économique cohérent
- Diminuer l'exposition aux risques naturels

1 - Requalifier les ZAE existantes et développer des espaces à vocation économique stratégiques

Les **ZAE existantes** nécessitent, pour certaines, un projet de requalification, permettant de mettre en œuvre la stratégie territoriale de développement. Ce programme de **requalification** s'étalera sur plusieurs années.

Les objectifs sont multiples : renforcer l'attractivité du territoire, renouveler les quartiers économiques, apporter des réponses aux entreprises situées en zone inondable, conforter le tissu économique existant, être exemplaire.

Les thématiques privilégiées sont les suivantes : l'urbanisme, l'environnement, la mobilité et l'animation économique des zones (associations d'entreprises notamment). Les dispositions conseillées dans la charte ARPE en matière d'aménagement durable seront intégrées au programme de requalification (eau, économies d'énergie, énergies renouvelables, non-consommation foncière, gestion des fluides…)

La création de nouvelles ZAE participe également de l'attractivité du territoire. Le sud de l'agglomération dispose pour cela d'atouts objectifs : espaces, accessibilité (A8, LNF Var-Est), foncier… Le choix des types d'activités et leur localisation supposent une ligne d'aménagement du territoire à l'échelle de l'agglomération.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

2 - Soutenir une politique foncière communautaire maitrisée, anticipée et équilibrée entre développement économique et filière agricole

La Dracénie développe une **politique foncière et immobilière active** pour répondre aux besoins de l'ensemble des entreprises implantées sur son territoire ou souhaitant s'y implanter. Les **espaces d'enjeux économiques structurants** sont le cœur d'agglomération Draguignan-Trans-en-Provence, avec les **Zones d'Activités Economiques (ZAE) existantes** et le projet de PUG, le secteur Sud avec les Arcs-sur-Argens, Vidauban et le Muy, mais aussi les zones artisanales de portée locale (les 4 chemins, Matheron, Flayosc, Salernes…).

En complémentarité de ces espaces économiques, les **espaces à enjeux agricoles** sont en cours d'identification, de validation et pourront faire l'objet d'actions d'animation foncières, dans le cadre de la future **Charte agricole** de la Dracénie, démarche engagée depuis 2016. L'enjeu est d'élaborer une véritable stratégie agricole à l'échelle de l'ensemble du territoire permettant de définir une véritable politique d'intervention accompagnée d'un programme d'actions (valorisation des produits agricoles locaux, développement des filières courtes, transmission des exploitations agricoles,…)

3 - Développer la valorisation touristique « connectée » du patrimoine et du territoire

L'enjeu est d'affirmer la Dracénie comme **véritable destination touristique** alliant nature et aventure, ouverture sur le Verdon. Pour cela, le territoire se doit de développer un **tourisme différencié**, en complémentarité avec le tourisme balnéaire de la côte. Cette différenciation doit s'appuyer sur les atouts du territoire : un **tourisme vert** (sports de pleine nature, randonnées pédestres et cyclables), la **gastronomie**, l'agriculture et son fleuron qu'est la viticulture – **l'or rose** !, mais aussi un tourisme de **patrimoine culturel.**

Pour relever le défi du tourisme, une **stratégie de communication** et de mise en valeur est développée : harmoniser et rendre lisible l'ensemble des **opérations touristiques portées par les communes**, passer à **l'ère numérique touristique** : site internet et réseaux sociaux pour aider les visiteurs à préparer leurs séjours, information interactive 24h/24 via des bornes numériques et un accueil mobile sur les lieux de flux, applications, table connectée de Taradel par exemple, déploiement de mobiliers intelligents connectés pour une mise en valeur touristique… Il s'agit aussi d'offrir des expériences et **une immersion en Dracénie**, et de mettre en valeur **l'identité** du territoire : signalétique touristique guidante et incitative, itinéraires des villages perchés, routes des vins et des saveurs, découverte du terroir, valorisation des domaines viticoles, circuits numériques touristiques...

4 - Soutenir la filière céramique de Salernes

Aujourd'hui, cette filière connaît des difficultés. Pour autant, le pôle céramique, avec son musée Terra Rossa et ses artisans, est soutenu par les acteurs publics et les consulaires.

5 - Soutenir l'enseignement supérieur et confirmer une stratégie universitaire en Dracénie

Avec un potentiel d'environ 1 000 étudiants sur Draguignan, l'Agglomération, la Ville de Draguignan, les Universités de Toulon et de Nice, réfléchissent conjointement à la **faisabilité**

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

d'un campus sur Draguignan, qui pourrait regrouper les établissements d'enseignement supérieur déjà présents - ESPE, IUT, Faculté de Droit, IFPVPS – ou à développer – filière environnement, défense…

Ce projet permettrait d'avoir un seul lieu identifié, en développant les services associés, notamment la restauration, l'usage de la Médiathèque, des logements étudiants, etc, tout en offrant un enseignement supérieur de qualité et utilisant les technologies comme la visio-conférence.

L'objectif in fine est de développer l'offre de formation avec un pôle de formation supérieure : campus universitaire, mais aussi formation en alternance (CFA métiers, CFA agricole et CFA BTP), offre de formation tout au long de la vie.

PRINCIPAUX PROJETS

Requalifier les Zones d'Activité Economique (ZAE) existantes et développer des espaces à vocation économique stratégiques :

- Programme de requalification des ZAE existantes, avec aménagement durable et traitement de la biodiversité
- Etudes préalables à l'aménagement économique de l'Arc Sud, secteur à fort enjeu stratégique pour le développement économique de la Dracénie (proche A8 et future LNF PACA)

Soutenir la politique foncière communautaire maitrisée, anticipée et équilibrée entre développement économique et filière agricole :

- Fonds d'intervention foncier agricole

Développer la valorisation touristique « connectée » du patrimoine et du territoire :

- Itinéraires touristiques numériques à l'échelle communautaire
- Valorisation touristique (dont mise en place de mobiliers connectés) : sentiers numériques thématiques aux Arcs-sur-Argens
- Aménagement des Gorges de la Nartuby à Trans-en-Provence

Soutenir la filière céramique de **Salernes** (étude)

Soutenir le maintien d'équipements publics :

- Construction d'une station automatique de carburant à **Comps-sur-Artuby**

Soutenir l'enseignement supérieur et confirmer une stratégie universitaire en Dracénie :

- Etude de programmation relative au projet de Campus universitaire.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

Région Provence Alpes Côte d'Azur	**Contrat Régional d'Equilibre territorial (2017 – 2019)** entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Dracénoise	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

Volet stratégique
Mobilités

ENJEUX DU TERRITOIRE SUR LA THEMATIQUE

L'armature territoriale et urbaine, comme toute armature territoriale, doit être « mise en tension » par une **armature de réseaux et services de déplacement** pour assurer l'ouverture de la Dracénie vers l'extérieur, mais aussi la structuration territoriale des grands générateurs de déplacement et des lieux d'habitat. Hors fréquentation des scolaires, le nombre de voyages total est de 520 000 par an soit 5,2 voyages/an/habitant et près de 32 500 pour le transport à la demande.

Il s'agit avant tout de **conforter la fonction transport pour tous**, pour développer **l'attractivité et la visibilité du réseau** et offrir des conditions d'accueil et d'attente des voyageurs optimales, et enfin, donner une place aux transports collectifs dans l'agglomération.

L'autre enjeu fort de l'accessibilité du territoire est **d'améliorer l'axe Draguignan / Les Arcs-gare SNCF,** tant en qualité (ponctualité, régularité, confort,…) qu'en nombre de fréquences. En effet, la ligne n°5 représente 35% de la fréquentation totale du réseau (soit plus de 205 000 voyageurs) et dispose d'un fort potentiel d'évolution.

De plus, le développement des **modes doux** vient compléter la politique communautaire de soutien en faveur de l'intermodalité, au travers de divers schémas, dont le schéma cyclable de la « **Vigne à Vélo »,** alliant soutien aux mobilités douces et durables, au développement touristique et à la valorisation patrimoniale de la Dracénie.

RAPPEL DES POLITIQUES CONDUITES SUR LA PERIODE CONTRACTUELLE PRECEDENTE (CPER, Contrats de Développement et contrats de Pays, Programmes européens, ...)

Subvention FEDER sur l'aménagement de la gare des Arcs-sur-Argens : 295 000€
Subvention Région sur l'aménagement de la gare des Arcs-sur-Argens : 59 000€
Subvention Région sur la Vigne à vélo : 13 720 (étude voie verte) + 100 000€ sur T1
Sollicitation Région en cours sur T2, T3 et liaison gare des Arcs-sur-Argens : 370 250 €
FEDER Axe 5 – Domaine 5 – billetique interopérable : 99 300 €

OBJECTIFS POURSUIVIS SUR LA PERIODE 2017- 2019

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

Trois grandes ambitions structurent le Projet d'Aménagement et de Développement Durable **(PADD)** du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération dracénoise :

10- **L'ambition économique et sociale** : la Dracénie, un territoire en essor
11- **L'ambition environnementale** : la Dracénie, un territoire grandeur nature
12- **L'ambition urbaine** : la Dracénie, un territoire à vivre

Chacun de ces ambitions est déclinée en **plusieurs objectifs**, dont certains concernent directement le volet stratégique « Mobilités » du CRET de la Dracénie :

- Rendre le territoire accessible à tous dans la pluralité des modes de transport
- Concilier accessibilité et mobilité

1 - <u>Anticiper l'intermodalité de demain</u>

L'objectif pragmatique de la politique communautaire des Transports est **d'assurer les correspondances avec les trains**, pour développer les trajets des pendulaires notamment et conforter l'attractivité de la ligne 5 notamment sur **l'axe Draguignan / Les Arcs-gare SNCF.** Ainsi, l'accessibilité renforcée du territoire par des infrastructures de transports adaptées et modernisées permettra de **développer les titres de transports intermodaux.**

Le développement des **Pôles d'Echange Multimodaux (PEM)** s'accompagne d'une réflexion sur la mutualisation des accueils billettiques, notamment à la gare routière et SNCF de Draguignan. L'agglomération a d'ores et déjà **centralisé les services d'accueil à la gare routière et SNCF de Draguignan** réhabilitée : hall d'accueil mutualisé (Ted Bus, Varlib et SNCF), quais bus accessibles et réaménagés. Cette évolution va être désormais confortée dans le cadre du **projet de Pôle Urbain d'Echange Multimodal** de Draguignan, sur le site de l'ancienne cave coopérative, situé sur la rocade qui ceinture le centre-ville de Draguignan.

Ce PEM routier privilégiera l'intermodalité avec les lignes de bus urbaines et inter-urbaines, le transport à la demande, la liaison directe avec la gare SNCF des Arcs, les modes doux ; mais encouragera également l'utilisation de véhicules électriques, et stationnement en parc-relais, en pleine complémentarité avec la future station centrale prévue aux allées d'Azémar, à près de 500 mètres, dans le cadre du Projet Urbain Global de la Ville de Draguignan.

C'est une **architecture de réseau de transport multipolaire** que la Dracénie ambitionne de mettre en place dans le cadre de son projet de territoire 2016-2020.

2 - <u>Soutenir le développement des modes doux</u>

Dans le cadre du développement de l'Arc Sud de la Dracénie et dans un objectif de développement de **l'usage des modes actifs** (marche à pied, vélo), la CAD porte la réalisation d'une **vélovoie d'une quarantaine de kilomètres à travers les vignobles** des communes du sud du territoire.

Cette vélovoie est un **axe cyclable structurant** sur lequel les communes rattacheront leurs aménagements cyclables, dans l'objectif de mailler le territoire.

Le schéma cyclable sera connecté à la **Véloroute - Voie Verte Européenne E8 « la Méditerranée à Vélo ».** La **desserte des pôles générateurs de déplacements** est aussi un axe essentiel dans la réalisation de ce projet : le schéma a ainsi pour vocation à desservir non

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

seulement les zones d'emplois (Les Bréguières…), les pôles d'échanges multimodaux (Les Arcs-sur-Argens, Draguignan), les cœurs de ville (administrations, commerces…), les bases de loisirs (Vidauban notamment) et les établissements scolaires.

PRINCIPAUX PROJETS

Anticiper l'intermodalité de demain : Pôle d'Echange Multimodal routier de la Dracénie

Soutenir le développement des modes doux : schéma cyclable de la Dracénie « La Vigne à Vélo ».

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

A N N E X E 2

TABLEAU DE SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION

N° opération	Opération	Maître d'ouvrage	Coût total contractualisé	Montant Région prévisionnel
	AXE 1 AMENAGEMENT			
I - 1.a	Pôle aquatique AMO	CAD	150 000 €	30 000 €
I - 1.b	Pôle aquatique Construction : 15 M€ Participation à l'investissement 5 000 000 €	CAD	5 000 000 €	1 000 000 €
I - 2	Théâtre communautaire	CAD	1 200 000 €	360 000 €
I - 3	Extension médiathèque Chabran pour valorisation du fonds patrimonial	CAD	1 750 000 €	525 000 €
I - 4.a	Eco quartier les Cadenades au MUY Travaux d'aménagement - labellisation éco-quartier - env 200 LLS	CAD	3 000 000 €	900 000 €
I - 4.b	Eco quartier les Cadenades au MUY Acquisition foncière pour LLS	Bailleur social	3 000 000 €	150 000 €
I - 5.a	Base de loisirs intercommunale de Vidauban Aménagement	CAD	141 514 €	42 454 €
I - 5.b	Base de loisirs intercommunale de Vidauban Aménagement parking	Vidauban	1 453 595 €	436 079 €
I - 6	Aménagement du stade TURCHI	Lorgues	1 249 800 €	374 940 €
I - 7	Dispositif ALABRI 900 diagnostics/suivi animation - Financement 45 dossiers travaux	CAD	543 600 €	163 080 €
I - 8	PUG Musée d'Art et d'Histoire	DRAGUIGNAN	6 676 000 €	667 600 €
I - 9.a	PUG - OPAH RU Volet Habitat	DRAGUIGNAN	3 671 500 €	183 575 €
I - 9.b	PUG - OPAH RU AMO spécifique DUP ORI (action 12)	DRAGUIGNAN	100 000 €	75 000 €
I - 10	PUG - OPAH RU ilot de l'Horloge	DRAGUIGNAN	2 626 470 €	787 941 €

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

I - 11	PUG - OPAH RU Liaison lavoir/ centre ancien (garage Alione)	DRAGUIGNAN	400 000 €	120 000 €
I - 12	PUG Aménagement place de la Paix (connexion centre ancien Chabrand)	DRAGUIGNAN	1 150 000 €	345 000 €
I - 13.a	Requalification urbaine du site historique et touristique de la Tour Charles Quint - Acquisition foncière	LE MUY	1 150 000 €	150 000 €
I - 13.b	Requalification urbaine du site historique et touristique de la Tour Charles Quint - Travaux	LE MUY	1 100 000 €	330 000 €
I - 14	Réhabilitation collégiale Saint-Martin	Lorgues	300 000 €	90 000 €
I - 15	Réhabilitation du Moulin Ste Cécile pour la création d'un espace culturel	Les Arcs sur Argens	1 900 000 €	570 000 €
I - 16.a	Acquisition foncière pour opération logement social Les Jardins 2 à LORGUES - 34 LLS	Logis Familial Varois	460 000 €	92 000 €
I - 16.b	Acquisition foncière pour opération logement social Chemin du Rayol au MUY- 27 LLS	Bailleur social	293 920 €	58 784 €
I - 16.c	Acquisition foncière pour opération logement social Cave coopérative aux ARCS - 70 LLS	Logis Familial Varois	895 000 €	150 000 €
I - 16.d	Acquisition foncière pour opération logement social Site de l'aire à TRANS - 30 LLS	Logis Familial Varois	290 000 €	58 000 €
I -16.e	Combe Bayarde à Figanières Acquisition foncière pour 20 LLS	Bailleur social	200 000 €	60 000 €
I - 17	Acquisition amélioration de 10 LLS	CAD Bailleurs sociaux	1 200 000 €	50 000 €
I - 18	Acquisition/amélioration 11 log	LE MUY SAIEM	1 544 698 €	55 000 €
I-19	Aménagement d'u parking proviosire sur l'emprise du futur PEM	CAD	83 333 €	25 000 €
	TOTAL AXE 1		**41 529 430 €**	**7 849 453 €**
	AXE 2 TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE			

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170705-C_2017_097-DE

II - 1	Optimisation des collectes : Mise en place de conteneurs innovants	CAD	1 600 000 €	50 000 €
II - 2	Valorisation énergétique des déchets verts dans les chaudières à biomasse	CAD	215 000 €	130 500 €
II - 3	Création d'un réseau de ressourceries	CAD	180 000 €	30 000 €
II - 4	Installation d'une chaudière biomasse pour le château (mairie et OT)	Sillans	210 000 €	63 000 €
	TOTAL AXE 2		**2 205 000 €**	**273 500 €**
	AXE 3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
III - 1.a	Requalification des ZAE Travaux	CAD	2 333 333 €	233 333 €
III - 1.b	Requalification des ZAE Surcout aménagement durable et traitement de la biodiversité	CAD	1 000 000 €	200 000 €
III - 2	Fonds d'intervention foncier agricole	CAD	600 000 €	240 000 €
III - 3.a	Valorisation touristique (dont mise en place de mobiliers connectés) Itinéraires touristiques numériques à l'échelle communautaire	CAD	411 667 €	123 500 €
III - 3.b	Valorisation touristique (dont mise en place de mobiliers connectés) Georges Nartuby à Trans	CAD	520 833 €	156 250 €
III - 3.c	Valorisation touristique (dont mise en place de mobiliers connectés) Sentiers numériques thématiques aux Arcs	Les Arcs sur Argens	95 000 €	28 500 €
III - 4	Aménagement économique de l'ARC Sud de l'agglomération Etude préalable 90Ha au Muy	CAD	250 000 €	75 000 €
III - 5	Campus universitaire - Etude de programmation pour la mutualisation des pôles d'enseignement	CAD	83 384 €	25 000 €
III - 6	Relance et soutien de la filière céramique - Etude	Salernes	50 000 €	10 000 €
III - 7	Station automatique de carburant	Comps	500 000 €	150 000 €

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE

	TOTAL AXE 3		**5 844 217 €**	**1 241 583 €**
	AXE 4 MOBILITES			
IV - 1	Pôle d'échange multimodal routier (phase 1) à Draguignan Etude de MOE 250 000 € - Démolition et aménagement plateforme 958 000 €	CAD	1 208 000 €	241 600 €
IV - 2	Schéma cyclable - Vigne à vélo Tronçons 4, 5 ,6 et 7	CAD	666 666 €	200 000 €
	TOTAL AXE 4		**1 874 666 €**	**441 600 €**
	TOTAL		**51 453 313 €**	**9 806 136 €**

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_097-DE